

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 30 janvier 2017

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 39  
Présents : 29  
Excusés : 10  
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le TRENTE JANVIER, à VINGT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 24 janvier 2017 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Mme Monique DELESSARD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. BORD - Mme VERGNAUD - M. CABUCHE - Mme LOPES -  
M. BECQUART - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI - Mme MONDIERE -  
M. TASD'HOMME - Mme MARTIN - M. GHOZELANE - Maires adjoints

M. GANDRILLE - Mme GAUTHIER - Mme DANY - M. GUILLOT -  
M. ROUSSEAU - M. HOUEMOND - Mme POTIN PIOT - Mme LACERDA -  
Mme MERAUD - Mme IKIESSIBA - M. RENAUD - Mme HEUCLIN -  
M. POMMOT - Mme LACAZE - M. FINANCE - Mme FIUZA -  
M. TORDJEMANN - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. TABUY - M. MOUILLOT - Mme LESAGE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA  
M. FRISSON - M. CALVET - M. HESEL - Mme LAIR - M. MARTIN -  
Mme SALMIN.

**POUVOIRS :**

M. TABUY	à	M. GANDRILLE
M. MOUILLOT	à	M. BECQUART
Mme LESAGE	à	Mme GAUTHIER
Mme TREZENTOS OLIVEIRA	à	M. OUMARI
M. FRISSON	à	Mme MONDIERE
M. CALVET	à	M. RENAUD
M. HESEL	à	M. FINANCE
Mme LAIR	à	M. POMMOT

**SECRETARE DE SEANCE : Brigitte VERGNAUD**

Le compte rendu de la séance du 21 novembre 2016, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

**Madame Delessard** présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 2016.11.28 Marché à procédure adaptée passé avec la société la Gourmandise Léonidas à Pontault-Combault (77340), pour la fourniture de chocolats pour les fêtes de fin d'année 2016. Marché ordinaire d'un montant de 3 401,70 € qui prend effet à sa date de notification et ce jusqu'au 31 décembre 2016.
- 2016.11.29 Marché subséquent passé avec la société Téraf à Faremoutiers (77515) pour des travaux de mise aux normes des arrêtés de bus. Marché d'un montant de 83 220,36 € qui prend effet à compter de sa notification, avec un délai d'exécution de 30 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.
- 2016.11.29 Emprunt de 1 500 000 € contracté auprès de la Banque postale pour le financement des investissements inscrits au budget de l'exercice 2016, pour une durée de 15 ans.
- 2016.11.29 Emprunt de 1 000 000 € contracté auprès de la Banque postale pour le financement des investissements inscrits au budget de l'exercice 2016, pour une durée de 15 ans et 7 mois.
- 2016.12.05 Modification de l'acte de création de la régie d'avance « Service jeunesse ». Ouverture d'un compte de dépôt de fonds auprès de la Direction départementale des finances publiques.
- 2016.12.06 Renouvellement du bail des locaux occupés par le commissariat de police, situé au 160 avenue de la République, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 et ce pour une durée de 9 ans. Loyer annuel fixé à 9 740,68 €.
- 2016.12.08 Convention passée avec le Centre Hubertine Auclert pour le prêt d'une exposition intitulée « Tous les métiers sont mixtes » pour la période de décembre 2016 à janvier 2017. Cette exposition est mise à disposition des collèges Condorcet, Jean Moulin et le lycée Camille Claudel.
- 2016.12.16 Contrat de cession droit d'exploitation passé avec l'association Les P tits Cailloux du Chemin (91150 – Ormoy la Rivière). Cinq séances d'actions culturelles à partir d'avril 2017, pour 2 groupes d'enfants des centres de loisirs (maximum 30) et une représentation générale le jour du concert le 21 juin 2017. Prix de la cession du spectacle et des ateliers : 5 035,09 € TTC.
- 2016.12.20 Convention passée avec la MJC pour le développement d'une activité de psychomotricité pour les enfants de 18 mois à 3 ans, pour la période du 6 janvier au 13 juin 2017. Prix de la vacation : 74 € TTC pour 2 h 25 mn, soit pour 20 séance : 1 480 € TTC.
- 2016.12.20 Marché à procédure adaptée passé avec la société SIST BTP à Dammarie les Lys pour des prestations de services en matière de médecine professionnelle et préventive. Marché à bons de commande sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu à compter de sa notification et ce pour une durée initiale de 2 ans, pouvant être reconduit une fois pour une période de 2 ans.
- 2016.12.20 Marché à procédure adaptée passé avec la société Evasion 78 à Guyancourt (78280), pour l'organisation de classes de découverte en basse et moyenne montagne (lot 1). Marché à bons de commande sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois pour une durée de un an à chaque reconduction.

- 2016.12.20 Marché à procédure adaptée passé avec la société Evasion 78 à Guyancourt (78280), pour l'organisation de classes de découverte à la mer (lot 2). Marché à bons de commande sans montant minimum annuel ni montant maximum annuel conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois pour une durée de un an à chaque reconduction.
- 2016.12.21 Marché subséquent passé avec la société Razel-Bec à Moissy Cramayel pour des travaux de voirie rue de Chennevières, d'un montant de 242 902,50 € TTC. Marché conclu à compter de sa notification avec un délai d'exécution de 50 jours à compter de l'ordre de service prescrivant le début des travaux.
- 2016.12.22 Marché à procédure adaptée passé avec la société Alpha TP à Brie-Comte-Robert (77170) pour la fourniture d'enrobé à chaud et à froid en vrac. Marché à bons de commande conclu pour une période initiale de un an à compter de sa notification, reconductible 3 fois par période successive de un an. Le montant total des commandes par période est de 40 000 € HT maximum.
- 2017.01.16 Marché à procédure adaptée passé avec la Société Vels – 75009 Paris – pour l'organisation et l'animation d'un séjour pour l'hiver 2017 dans les Alpes françaises du 11 au 18 février 2017. Montant total maximum de la commande : 14 000 € HT.

## **Le Conseil municipal,**

### **1 Vote du Débat d'orientation budgétaire 2017 sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires**

Après en avoir délibéré,

**Par 32 VOIX POUR**

**Par 5 ABSTENTIONS (M. CALVET, M. RENAUD, Mme HEUCLIN, M. POMMOT, Mme LAIR)**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

### **2 Election des membres de la Commission d'appel d'offres**

Après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants devant siéger à la Commission d'appel d'offres.

Ont été élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
- Jean-Claude Gandrille	- Thierry Tasd'homme
- Dominique Becquart	- Sofiane Ghazelane
- Gérard Tabuy	- Jean-Pierre Guillot
- Cédric Pommot	- Patrice Renaud
- Stéphane Finance	- Jean-Pierre Tordjemann

### **3 Contrat Intercommunal de Développement (CID) - Programme d'actions prévisionnel - 2017 - 2019**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** le programme d'actions ci-dessous :

Coût estimé HT

- Ecole numérique	600 000 €
- Travaux de réhabilitation et extension de la MJC Boris Vian	3 100 000 €
- Amélioration et rénovation des équipements scolaires	2 550 000 €

- **VALIDE** le principe de signature d'une convention de réalisation pour les actions dont la commune est maître d'ouvrage ;

- **AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

### **4 Rapport 2015 de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA)**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** le rapport annuel de la Commission communale pour l'accessibilité (CCA) ;

- **AUTORISE** le maire à transmettre ce rapport au préfet, au président du Conseil départemental, au Comité départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, des installations et lieux de travail concernés.

### **5 Subvention au Lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** le maire à verser une subvention de 200 € au lycée Champlain de Chennevières-sur-Marne, dont deux élèves résidant à Pontault-Combault participent au Prix Jean Renoir des Lycéens avec leur classe 2 Melec.

### **6 Classes de découvertes externes 2017 (thèmes et tarifs)**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** le dispositif des classes de découvertes à Saint Laurent Sur Mer :

- du 18 au 24 avril 2017 pour les écoles Dubus et Rostand,
- du 15 au 21 juin 2017 pour l'école Pajot.

- **ADOPTÉ** la grille des tarifs ci-dessous :

TRANCHE de QF	POURCENTAGE de participation des familles	Tarif par jour	TARIF indicatif pour 7 jours
1	12,46%	7,48 €	52,33 €
2	16,61%	9,97 €	69,76 €
3	20,76%	12,46 €	87,19 €
4	24,91%	14,95 €	104,62 €
5	29,06%	17,44 €	122,05 €
6	33,21%	19,93 €	139,48 €
7	37,36%	22,42 €	156,91 €
8	41,51%	24,91 €	174,34 €
9	45,66%	27,40 €	191,77 €
10	49,81%	29,89 €	209,20 €
11	53,96%	32,38 €	226,63 €
12	55,05%	33,03 €	231,21 €
13	57,07%	34,24 €	239,69 €
14	58,00%	34,80 €	243,60 €

- **APPROUVE** le montant de l'indemnité de 22,88 € par nuitée versée aux enseignants.

**7 Mise en place d'un compte prépayé et adoption d'un règlement pour le paiement des activités proposées par le service jeunesse**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** le maire à valider la procédure d'inscription et le règlement créés dans le cadre de la régie de recettes.

**8 Tarifification de la régie de recettes du service jeunesse et modalités de mise en œuvre**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** de :

- maintenir un dispositif de prépaiement des activités proposées,
- mettre en place, sur la maison de quartier des Berchères, une régie qui soit structurée en un dispositif de compte prépayé ouvrant un droit de participation aux activités proposées selon le solde du compte,
- mettre en place la grille tarifaire par thèmes et catégories ci-dessous

Thèmes \ Catégories	1	2	3
Parc d'attractions	6,00 €	10,00 €	14,00 €
Activités manuelles	2,00 €	5,00 €	8,00 €
Activités sportives	3,50 €	7,00 €	14,00 €
Activités culturelles	3,00 €	5,00 €	12,00 €
Base de loisirs	3,00 €	6,00 €	10,00 €
Ateliers culinaires	1,00 €	2,00 €	4,00 €

## 9 Tarifification chantier jeunes

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **VALIDE** le principe que tout jeune participant à un chantier puisse bénéficier d'un abattement de 15 € par demi-journée « travaillée » cumulable, sur le tarif des séjours ou sorties, crédité sur le compte prépayé, auxquels il souhaite participer.

## 10 Tarifs pour le séjour ski 2017

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** l'organisation du séjour et les tarifs proposés à savoir :

- Le coût par participant est de 771,76 €. Il inclut le transport de Pontault-Combault à la station, l'hébergement, quatre repas par jour, les cours, le matériel de ski, les forfaits de remontées mécaniques, et une sortie patinoire/bowling ;
- Le jeune participera au financement à hauteur de 46,64 % du coût réel du séjour, soit 360 € ; le solde restant à la charge de la ville ;
- Conformément aux termes de l'appel à projet de la CAF auquel la ville a été reconnue éligible, les jeunes pourront bénéficier d'un tarif spécifique en contrepartie de leur participation à un chantier à vocation citoyenne, 15 € par demi-journée de chantier.

- **AUTORISE** le maire à valider ces modalités et à appliquer les tarifs pour le séjour de ski organisé du 11 février au 18 février 2017.

## 11 5e édition de la Pontelloise - Convention à passer avec l'association "La mécanique de l'instant"

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs à passer avec l'association « La mécanique de l'instant » pour la 5<sup>ème</sup> édition de la Pontelloise.

- **DECIDE** le versement à cette association d'une subvention de 8 995 € intégrant les recettes prévisionnelles de la course la Pontelloise, estimées à 7 500 €.

## **12 Signature de la "Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale"**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **APPROUVE** la constitution du Comité de pilotage composé de représentants des élus et de l'administration afin d'assurer le suivi de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan d'action pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale,

- **AUTORISE** le maire à signer la Charte Européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

## **13 Autorisation donnée au maire de déposer une demande de déclaration préalable pour l'édification d'un abri de jardin dans l'enceinte l'école maternelle Jean Barberet et du groupe scolaire Marginéa**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** le maire à déposer une demande de déclaration préalable pour l'édification d'un abri de jardin dans l'enceinte de l'école maternelle Jean Barberet et du groupe scolaire Marginéa.

## **14 Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - modalités de mise à disposition du dossier**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **PREND ACTE** de l'arrêté du maire du 11 janvier 2017 n° 2017-A-020, engageant une procédure de modification simplifiée du plan Local d'Urbanisme ;

- **PRECISE** les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée suivantes :

- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée à l'accueil du service Urbanisme et Foncier, entre le 15 février 2017 et le 22 mars 2017,
- Une mise à disposition du dossier de modification simplifiée sur le site internet de la Ville, entre le 15 février 2017 et le 22 mars 2017,
- Un registre ouvert afin de recueillir les observations du public, tenu à la disposition du public au service urbanisme et foncier ;

- **DIT** que les modalités de la mise à disposition du public seront portées à la connaissance du public par un avis dans la presse 8 jours minimum avant le début de celle-ci ;

- **DIT** que la présente délibération sera transmise à toutes les personnes publiques associées.

**15 Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **S'OPPOSE** au transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la communauté d'agglomération de Paris-Vallée de la Marne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

**Monique Delessard**  
**Maire de Pontault-Combault**  
**Conseillère départementale**

